

Communiqué de presse 18 décembre 2020

## Conseil métropolitain 18 décembre 2020 :

## La Métropole Européenne de Lille vote une première convention avec l'Etat pour prévenir et lutter contre la pauvreté et dévoile son programme d'actions

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a voté ce jour une première convention avec l'Etat pour prévenir et lutter contre la pauvreté, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale menée dans ce domaine. Cette contractualisation formalise un Programme d'actions de sortie de crise sanitaire et sociale, déjà mis en œuvre cette année et qui se poursuivra et sera conforté en 2021. Il comprend 8 actions qui permettent de faire face à l'urgence sanitaire et aux besoins sociaux identifiés au sein de la métropole. Celui-ci répond à trois enjeux forts : favoriser l'accès au logement des plus précaires, renforcer les actions menées en faveur des jeunes en situation de précarité et mutualiser les expertises sociales et la coopération intercommunale des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), en matière d'accès aux droits et de domiciliation. Cette convention valide également les engagements réciproques de la MEL et de l'Etat, qui interviennent à parts égales dans le champ de leurs compétences respectives.

« Notre territoire recense plus de 210 000 personnes en situation de précarité, soit un taux supérieur de 3,8 points à la moyenne nationale¹. La crise sanitaire les a fragilisées davantage mais a également su démontrer l'engagement solidaire des acteur.rice.s et des habitant.e.s qui fait la fierté de notre territoire. Face à l'urgence sanitaire, nous avons engagé dès cette année un premier Programme métropolitain de prévention et de lutte contre la précarité, aux côtés de l'Etat, en lien avec les autres collectivités et avec la mobilisation des acteurs de terrain. Ces premières actions répondent à des besoins sociaux prioritaires et sont indispensables pour garantir à l'ensemble des métropolitain.e.s, dès les premières années de leur vie, les mêmes droits fondamentaux », déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Le Programme d'actions métropolitain 2020, piloté conjointement par la MEL et l'Etat, en cohérence avec celui mis en œuvre par le Département du Nord, s'articule en trois axes et priorités stratégiques pour le territoire :

- 1er volet : un meilleur accès au logement des personnes les plus précaires. Dans le cadre de sa politique Habitat et Logement et de la mise en œuvre accélérée de « Logement d'abord »², la MEL mobilise l'ensemble des leviers dont elle dispose, de la production de logements à l'accompagnement vers et dans le logement des ménages fragilisés, au travers notamment du Fonds de Solidarité Logement (FSL), en passant par le suivi des attributions dans le parc social ou la lutte contre l'habitat indigne dans le parc privé. Ce volet se décline en 3 actions :
  - 1. <u>Mobiliser le parc privé à des fins sociales et sensibiliser les bailleurs solidaires</u> afin de capter davantage de logements abordables dans le parc privé. L'objectif est d'atteindre 225 logements abordables d'ici 2022 sur l'ensemble du territoire.
  - 2. <u>Développer des initiatives innovantes pour le déploiement de nouveaux services ou l'accompagnement global des ménages en situation précaire</u>. Cette action regroupe diverses initiatives : un accompagnement des personnes isolées dans l'espace public durant la période post-confinement<sup>3</sup>, la distribution de 2 200 « kits hygiène » (dentifrice, rasoirs,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source: Insee – FiloSoFi 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce plan a pour but de réduire durablement le sans-abrisme, d'orienter directement les personnes sans-domicile vers un logement durable, de prévenir les expulsions locatives et d'apporter un accompagnement personnalisé.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Avec le concours de l'association « La Cloche Hauts-de-France ».

déodorants, etc.) aux personnes sans-abri ou en hébergement d'urgence et la mise en place du Dispositif Premières Heures (DPH) et Convergence<sup>4</sup>. Celui-ci accompagne les personnes en grande précarité vers une situation stable et pérenne par le biais d'une réinsertion sociale et professionnelle.

- 3. Intensifier les efforts en matière de résorption des bidonvilles: l'Etat, compétent dans ce domaine, souhaite élaborer et faire aboutir un plan de résorption des bidonvilles en mobilisant ses fonctions régaliennes aux côtés des politiques sociales d'insertion et d'accès au logement. La MEL y contribuera en apportant son concours et son expertise pour l'équipement sanitaire de bidonvilles identifiés comme prioritaires (accès à l'eau, toilettes...) et l'aménagement physique pour les dispositifs d'hébergement temporaires adaptés. L'Etat accompagne, quant à lui, les ménages vivant en bidonvilles dans leurs démarches d'accès au logement autonome.
- 2ème volet : un renforcement des actions à destination des jeunes en situation de précarité.

  Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la MEL renforce ses actions pour prévenir et limiter les risques d'accroissement de la précarisation des jeunes, et notamment des étudiant.e.s pour lesquel.le.s elle augmente de manière inédite son soutien, afin de rompre avec les phénomènes de reproduction de la pauvreté via l'accompagnement des parcours scolaires, de formation et d'accès à l'emploi. Ce volet se décline en 4 actions :
  - 1. <u>La subsistance alimentaire</u>. Cette action regroupe un abondement au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) de l'Université de Lille pour permettre aux étudiant.e.s d'accéder à des aides financières et de subvenir à leurs besoins alimentaires. Mais aussi un accompagnement de l'Université de Lille dans la structuration et la coordination d'un réseau d'épiceries sociales et solidaires et la distribution de 2 000 "E-cartes alimentaires" aux étudiant.e.s en situation de précarité.
  - 2. <u>Le numérique</u> : création d'une aide spécifique dans le cadre du « Fonds d'aide aux Jeunes en métropole » (FAJeM) pour lutter contre la fracture numérique (financement de matériels, accès internet...).
  - 3. <u>Mobilités</u> : renforcement des aides FAJeM à la mobilité et aux transports pour notamment développer l'accès aux modes de transports doux (aides à l'achat de vélos, trottinettes...).
  - 4. <u>L'accès durable au logement.</u> Cette action regroupe 3 initiatives<sup>5</sup> visant un accompagnement anticipé et renforcé afin de faciliter l'accès direct et durable au logement de jeunes en situation de grande précarité, dont des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- 3ème volet : une mutualisation des expertises sociales et de la coopération intercommunale des CCAS, en matière d'accès aux droits et de domiciliation.

Cette action permet d'établir un premier état des lieux des expertises sociales à l'échelle de la MEL, avec un focus sur l'accès aux droits et à la domiciliation, dans le but de renforcer les liens déjà existants avec les CCAS et les dispositifs à l'échelle MEL contribuant au développement social.

Ce programme métropolitain, d'un budget global de 2 020 615 €, mobilise les financements de l'Etat à hauteur de 869 741 € et de la MEL à hauteur de 804 638 €, soit un total de 1 674 379 €.

Pour assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions menées, une Gouvernance partagée et partenariale est mise en place, composée de la MEL, de l'Etat et d'acteurs publics et associatifs mobilisés autour des enjeux de précarité. Celle-ci précisera les besoins à l'échelle du territoire et proposera les actions à engager ou à conforter. Il pourra être élargi au regard des thématiques évoquées et identifiera les groupes de bénéficiaires à associer.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Proposé et animé par les associations Convergence France et L'Union.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Proposées et animées par les associations Home des Flandres, GRAAL et MAJT.

Cette première contractualisation se poursuivra par la signature prochaine d'une Convention pluriannuelle 2021-2022 avec l'élaboration d'un plan d'actions métropolitain de prévention et de lutte contre la pauvreté ambitieux.

## À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la <u>Métropole Européenne de Lille</u> agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr **Y** @MEL\_Lille **f** @metropoledelille

## **Contact presse**

Charlotte Roussel croussel@lillemetropole.fr 03 20 21 67 82